

## Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2012

L'an deux mil douze, le quinze juin à vingt- heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

**Etaient présents :** M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Alain CORDIER, Mme Chantal LEFEVRE et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Etaient absents :** M. Pascal GEORGE qui donne pouvoir à M.ZUMBIEHL, M. Michel LECACHEUX et M. MAILLET. **Secrétaire de séance :** M. ZUMBIEHL.

**M. le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : élection d'un délégué pour siéger à la commission d'Appel d'Offres pour les travaux de voirie auprès de la CCPFY.

Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 30 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

### **Le Conseil Municipal donne son accord sur :**

**19° Décision Modificative au Budget Primitif 2012-M49 : Tableau amortissement 2012.** le budget est modifié comme suit : Article 618 (divers) -0.01, article 6811(dotation aux amortissements) +0.01.

**20° Décision Modificative au Budget Primitif 2012-M14 :** Le Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC article : 7325) pour la commune de Longvilliers s'élève à 7 480€ alors qu'il avait été prévu, selon les prévisions de la CCPFY, 6 350€ à l'article 7398 (versements restitutions et prélèvements divers). Le Budget est modifié comme suit article 7325 : +7 480, article 7398 : -6 350 et article 022 (dépenses imprévues) : -1 130.

**21° Autorisation donnée à M. le Maire pour la signature du contrat-balayage mécanique des caniveaux avec la société SITA Ile de France :** Le contrat précédent arrive à échéance le 30 juin 2012. Il est nécessaire de signer un nouveau contrat. Les tarifs sont identiques sauf une augmentation du taux de TVA sur le balayage mécanique

**22° Participation carte imagine'R – collégiens année 2012-2013 :** maintenir le remboursement à 100% du transport pour les collégiens, somme prévue au Budget Primitif 2012 et se réserve la possibilité de diminuer le pourcentage les années suivantes.

**23° Election de deux délégués auprès du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yvelines :** Selon les statuts de la CCPFY, elle est administrée par un organe délibérant, dénommé « Conseil Communautaire » composé de deux délégués par commune membre et d'un délégué de plus par tranche de 5000 habitants. M. ALLES et M. CHANCLUD sont élus délégués de Longvilliers auprès du conseil communautaire de la CCPFY.

**24° Election d'un délégué à la commission d'Appel d'Offres concernant les travaux de voirie auprès de la CCPFY.** IL est procédé à l'élection d'un délégué représentant la commune de Longvilliers pour la Commission d'Appel d'Offres concernant les travaux de voirie. M. ALLES est élu délégué pour la commune.

### **Questions diverses :**

**Demande de subvention non retenue :** Association Arbre de Vie (ADV) des Mureaux, cette association œuvre pour le développement des infrastructures liées à l'éducation et la formation en Haïti.

**Démission de M. Michel LECACHEUX** comme responsable de la commission voirie qui prendra effet après la réalisation des travaux du plan triennal 2009/2011, actuellement en cours. Le Conseil Municipal accepte cette démission et remercie M. LECACHEUX pour tout le travail accompli au sein de cette commission au cours des années précédentes. M. le Maire demande qu'un nouveau responsable se présente. Pas de proposition M. ALLES sera responsable de la commission voirie.

### **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**1°** Signature de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) avec la Direction Départemental des Territoires cette convention est annuelle d'un montant de 709.53€. (Mission de base en voirie : Aide pour le programme triennal).

**2°** INSEE : recensement des longvillageois en 2013, la collecte débutera le 17 janvier 2013 et se terminera le 16 février 2013. L'INSEE demandait la nomination d'un coordonnateur communal avant le 31 mai 2012. M. ALLES s'est proposé, il sera l'interlocuteur de l'INSEE, pour vérifier la liste des communautés entre autres. Un article figure dans le Garde Champêtre pour recruter un agent recenseur.

**3° :** Révision du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) : Le Conseil Régional a arrêté le projet de PDUIF proposé par le conseil du STIF. Il comporte le Plan de Déplacements Urbains, le rapport environnemental et l'annexe accessibilité. Dans le respect de la procédure l'avis de l'assemblée délibérante de l'ensemble des collectivités

locales est demandé. Si dans un délai de six mois après la réception soit le 20 avril 2012, l'avis n'est pas donné, il est réputé émis.

**4° :** Installations classées pour la protection de l'environnement : le Préfet de l'Essonne autorise la Société Jean Lefevre à exploiter à Angervilliers l'activité suivante : centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud. Conformément aux dispositions de l'article R.512-39 du Code de l'Environnement la copie de cet arrêté est présentée au conseil municipal.

**5° :** Rapports annuel 2011 qualité de l'eau destinée à la consommation humaine du SIAEP d'Ablis et de l'ARS (Agence Régionale de Santé Ile de France).

**6° :** Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise 2011 aéroports de Paris.  
Ces rapports sont disponibles en mairie et consultables par les conseillers municipaux.

**7° :** Courrier de la ville de Dourdan concernant la route d'accès aux hameaux de Semont et Rouillon donnant un état d'avancement des travaux et remerciant les habitants des deux hameaux pour leur patience. La réalisation des travaux a été retardée dans l'attente d'une décision du Conseil Général de l'Essonne relative à la date de réalisation de la déviation Nord (aujourd'hui annoncée pour 2015) et par les délais d'études d'enfouissement des réseaux électriques. M. CORDIER a photocopié et distribué cette information aux habitants de Bouc Etourdi.

**8° :** La société VEOLIA demande le déplacement de l'arrêt de bus à Bouc Etourdi desservi par la ligne régulière (13-29). Les normes européennes obligent les sociétés de transport à acquérir des véhicules de plus en plus long avec lesquels ils ne peuvent pas manœuvrer dans ce carrefour. M. le Maire réserve sa réponse, le dossier est en cours de traitement.

**Astreinte d'hiver pour le personnel technique :** Nous allons étudier cette possibilité.

**Mme LEFEVRE informe le conseil municipal :**

- PLU, le cabinet Gilson prévoit une réunion d'information pour les élus à la rentrée.
- Journée du patrimoine, un diaporama sera projeté à l'intérieur de l'Eglise sur le patrimoine caché et tout ce qui est en rapport avec l'eau (pompe, lavoir etc...).
- Lavoir de St Fargeau des arbres menacent de tomber sur le lavoir. Il faudrait les couper.
- Pont de la Gloriette a été saccagé, il faudra envisager son changement et le prévoir au budget.
- Sur la route de St Cyr sous Dourdan, deux chemins sur des terrains privés ont été créés au niveau des terrains de polo. Ils débouchent sur la route départementale. Mme LEFEVRE demande si des panneaux sont prévus. M. CHANCLUD précise que le nécessaire a été fait auprès de la direction départementale des routes par M. de POURTALES.
- Panneau affichage au Grand Plessis à réinstaller. Panneau sens interdit à retirer car c'est une voie Communale (vc17).

**M. CORDIER informe le conseil municipal :** Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, M. CORDIER a contacté radio Vieille Eglise (103.7) pour passer à la radio les messages d'alerte, il n'y a pas de problème. Le responsable est prêt également à diffuser toutes les manifestations si on l'informe.

**Mme DUPONT demande que le Chemin de la Forge :** soit nettoyé au même titre que le reste de la voirie car cette route est toujours sale. Le balayage mécanique n'est pas réalisable car il n'y a pas de trottoir. M. CHANCLUD répond qu'il est impossible que cette voie soit propre car de nombreux chevaux l'empruntent alors qu'il avait été demandé à M. DUFRESNE de créer un couloir de circulation sur sa propriété afin qu'ils laissent la voirie aux automobilistes.

Pour extrait en Mairie le 19 juin 2012

La séance est levée à 22h18.